



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

L'agriculture tchèque et slovaque en transformation

Zdenek Lamser

Abstract

Tcheque et slovaque agriculture in transformation

Transforming Tchéquie et Slovaquie economics and societies is a complicated process. It concerns mainly primary agriculture, that is, state farms and cooperatives. Shrinking of food demand causes a glut crisis. Since 1991, however, agricultural prices are increasing again. The sums for subsidies changed, and the total amount is reduced. The aim is now to stimulate structural change, by creating competitive farm enterprises. Finally, an account is given of the agricultural cooperative transformation process.

Résumé

La transformation de la société et de l'économie tchèque et slovaque est un processus compliqué et touche surtout l'agriculture primaire : les anciennes coopératives et les fermes d'Etat. L'agriculture se trouve dans la situation de crise d'écoulement à cause de la réduction de la demande des produits alimentaires. Mais, depuis la fin de l'année 1991, les prix agricoles montent à nouveau. La politique agricole tchèque change profondément son attitude vis-à-vis des subventions agricoles. Leur somme est seulement réduite et destinée à stimuler les changements structurels en créant des entreprises agricoles concurrentielles. L'article termine son étude par l'analyse du processus de la transformation des coopératives agricoles.

Citer ce document / Cite this document :

Lamser Zdenek. L'agriculture tchèque et slovaque en transformation. In: Économie rurale. N°214-215, 1993. La fin du collectivisme agricole à l'Est : une nouvelle donne pour l'Europe ? Session de printemps 1992 organisée par Mme Simone Nidenberg et M. Alain Pouliquen. pp. 45-48;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1993.4529>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1993_num_214_1_4529

Fichier pdf généré le 08/05/2018

L'AGRICULTURE TCHÈQUE ET SLOVAQUE EN TRANSFORMATION (1).

Zdenek LAMSER*

Résumé :

La transformation de la société et de l'économie tchèque et slovaque est un processus compliqué et touche surtout l'agriculture primaire : les anciennes coopératives et les fermes d'Etat. L'agriculture se trouve dans la situation de crise d'écoulement à cause de la réduction de la demande des produits alimentaires. Mais, depuis la fin de l'année 1991, les prix agricoles montent à nouveau. La politique agraire tchèque change profondément son attitude vis-à-vis des subventions agricoles. Leur somme est seulement réduite et destinée à stimuler les changements structurels en créant des entreprises agricoles concurrentielles. L'article termine son étude par l'analyse du processus de la transformation des coopératives agricoles.

TCHÈQUE ET SLOVAQUE AGRICULTURE IN TRANSFORMATION

Summary :

Transforming Tcheque et Slovaque economics and societies is a complicated process. It concerns mainly primary agriculture, that is, state farms and cooperatives. Shrinking of food demand causes a glut crisis. Since 1991, however, agricultural prices are increasing again. The sums for subsidies changed, and the total amount is reduced. The aim is now to stimulate structural change, by creating competitive farm enterprises. Finally, an account is giving of the agricultural cooperative transformation process.

La Tchécoslovaquie connaît depuis novembre 1989 une profonde transformation de son histoire. Au point de vue politique, nous sommes en train de retourner au même système démocratique que celui des pays occidentaux. Nous avons changé notre politique internationale. Du point de vue économique, nous sommes actuellement dans la réforme économique radicale, qui a commencé institutionnellement le 1er janvier 1991.

Elle a pour but principal de créer l'économie de marché pour augmenter la performance de l'économie.

La transformation de l'économie est un processus compliqué avec des conséquences sociales relativement graves. Elle touche tous les secteurs de l'économie, y compris le secteur agro-alimentaire et surtout l'agriculture primaire - les coopératives et les fermes d'Etat.

LES ANNÉES 1980

Vers la fin des années 1980, l'agriculture tchécoslovaque a atteint, du point de vue de sa production, et compte tenu de ses conditions naturelles et climatiques, un niveau européen correct. Selon les indices de production les plus importants, elle se trouvait vers le milieu de l'échelle des pays européens. De pair avec l'ex-RDA, elle était à la pointe des pays est-européens. Nous avons abouti à l'autosuffisance dans la majeure partie des produits agro-alimentaires. Le marché des produits alimentaires était quantitativement saturé.

Néanmoins, l'agriculture tchécoslovaque avait ses problèmes, qui n'étaient pas visibles dans le contexte de la politique des produits alimentaires bon marché, sensiblement subventionnés par l'Etat. Cette politique subven-

* Professeur, FINESSA, Prague, Tchécoslovaquie.

1 — Cet article est la reprise de la communication présentée lors de la session sur les pays de l'Est (20 et 21 mai 1992). Actualisé, il présente la situation du pays observé durant l'été-l'automne 1992.

tionnelle a pétrifié sur une longue période le coût relativement élevé de la production agricole. Elle n'a pas motivé la rationalisation permanente du prix de revient dans les entreprises agricoles et, en amont, dans l'industrie alimentaire. En conséquence, l'exportation des produits agro-alimentaires sur le marché occidental devenait presque impossible ou bien uniquement à des prix de dumping.

LA RÉFORME ÉCONOMIQUE

Il faut souligner que le secteur privé n'existait pratiquement pas. En 1990, les coopératives agricoles occupaient 68 % de la surface agricole, les fermes d'Etat 32 %. La surface moyenne des coopératives faisaient 2 454 ha, celle des fermes d'Etat 5 728 ha.

La réforme économique a déclenché la libéralisation de la grande majorité des prix et la libéralisation du commerce extérieur. La restitution et la privatisation ont démarré un peu plus tard. Il est clair que tous ces processus

de base de la réforme économique ne peuvent ne pas toucher le secteur agro-alimentaire. Les conséquences de la réforme sont, dans ce secteur, relativement dures.

La réforme économique en cours a dévoilé les problèmes de l'agro-complexe tchécoslovaque, qui se sont formés durant de longues années. La nouvelle situation économique a exacerbé surtout la crise d'écoulement des produits agro-alimentaires, provoquée par la réduction de la demande des denrées alimentaires due à l'augmentation de leurs prix de consommation (environ de 60 % en deux étapes).

Selon les données prévisionnelles de 1991, la production agricole baissera de 9 % et, en comparaison avec 1989, de 12,5 % influencée surtout par la baisse importante de la production animale qui diminuera de 16 % et, en comparaison avec 1989, de 20 %. Le volume de la production animale a diminué vers la deuxième moitié des années 1970 (tableau 1).

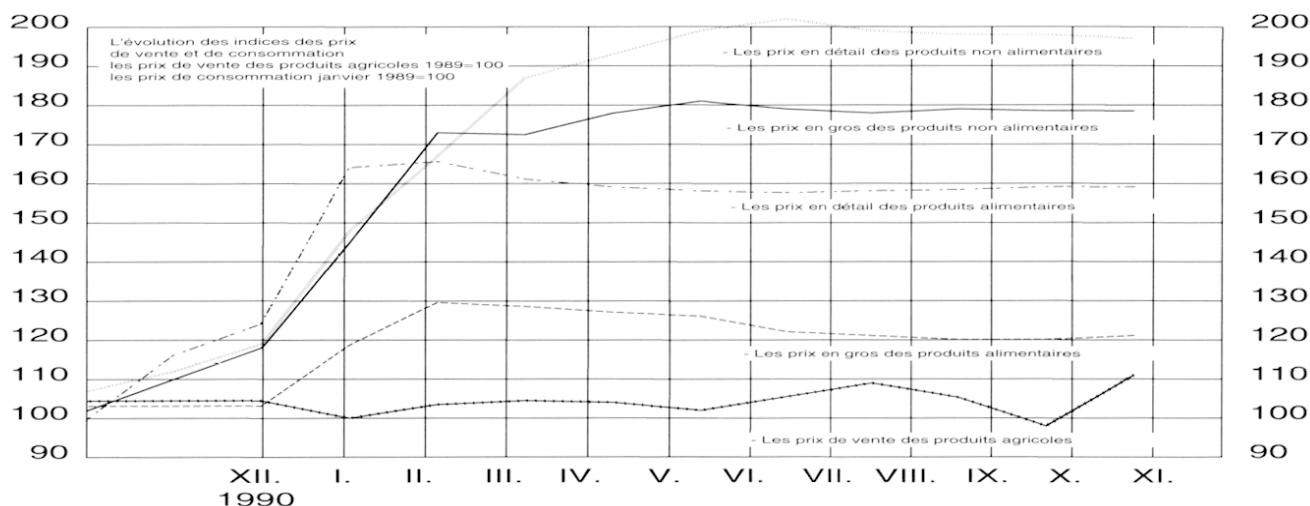
Tableau 1. - L'évolution de la production agricole brute.
(exprimée en prix de l'année 1989)

ANNÉE	AGRICULTURE				VÉGÉTALE				ANIMALE			
	en millions k	indice			en millions k	indice			en millions k	indice		
		1989 = 100	année précédente = 100	1980 = 100		1989 = 100	année précédente = 100	1980 = 100		1989 = 100	année précédente = 100	1980 = 100
1988	157 939	98,3	100,7	113,4	66 746	98,6	100,7	115,1	91 193	98,0	100,6	112,2
1989	160 668	100,0	101,7	115,4	67 663	100,0	101,4	116,7	93 005	100,0	102,0	114,4
1990	154 418	96,1	96,1	110,9	67 720	95,6	95,6	111,6	89 698	96,4	96,4	110,3
1991	140 809	87,6	91,2	101,1	65 675	97,1	101,5	113,3	75 134	80,8	83,8	92,4

Le changement des conditions de marché a aggravé d'une façon radicale la situation des revenus des entreprises agricoles. En 1991, on s'attend à une perte de 17,2 milliards de couronnes y compris les subventions d'Etat, tandis qu'en 1990 le bénéfice a fait 13,5 milliards de couronnes.

Les prix des produits agricoles jusqu'à la fin du mois d'octobre 1991 n'ont pas, en principe, bougé, tandis que

dans les autres branches de l'économie, les prix ont augmenté considérablement y compris les prix des inputs industriels pour l'agriculture (voir graphique). Il faut y ajouter les changements dans la politique de crédit, les complications de l'allocation des subventions d'Etat. Le monopole de l'industrie alimentaire a joué un rôle négatif qui a comprimé vers le bas les prix des produits agricoles.



Les coopératives agricoles, et surtout les fermes d'Etat n'ont qu'une propension très restreinte à restructurer et à rationaliser leurs entreprises dans le but de diminuer le coût de production. La tendance au gaspillage est un héritage du passé qui se perpétue. D'autres facteurs jouent également un rôle non négligeable comme, par exemple, les positions très fortes des anciennes structures communistes dans les entreprises agricoles, l'incertitude dans l'attente de la loi sur la transformation des coopératives, etc.

LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE

A partir de l'automne 1991, la conjoncture de l'agriculture a pris une autre tournure. Les prix des produits alimentaires ont été entièrement libéralisés. En raison de l'exportation des produits agricoles et sous l'effet du Fonds d'état de régulation des produits agricoles (FERPA) et de la diminution du cheptel, l'offre et la demande des produits agricoles commencent à être équilibrées. Les prix des produits agricoles montent de nouveau, malgré des effets inflationnistes réduits. Cela se manifeste à partir de l'été 1992.

A la veille de la scission de la Tchécoslovaquie en deux Républiques -Tchèque et Slovaque- on est en train d'élaborer une politique agricole tchèque. Elle vise à obtenir le compromis équilibré :

- entre l'intérêt à la stabilité de la production agricole et la nécessité de la protéger un certain temps en diminuant graduellement la somme des subventions. Dans ce cas là, elle veut éviter des conséquences négatives de la politique agricole de la Communauté européenne sur le commerce mondial ;

- entre trois vocations de l'agriculture : vocations productive, sociale et écologique.

Le point important de cette politique est la détermination du soi-disant seuil de la sécurité alimentaire conçu entre 85 et 90 % de la consommation alimentaire.

La nouvelle structure des entreprises agricoles va se développer sur la base des lois de restitution de privatisation et de transformation. La création d'une nouvelle couche d'entrepreneurs agricoles doit être soutenue pendant une certaine période grâce à l'aide financière de l'Etat.

Le système de subventions, leur somme ainsi que leurs formes aux produits agro-alimentaires ont radicalement changé. Dans le passé, le volume élevé des subventions était dû aux déformations des prix, à la politique des denrées alimentaires bon marché, mais aussi à la tendance à augmenter l'autosuffisance dans le domaine des produits alimentaires. Vers la fin des années 1980, le volume des subventions agro-alimentaires est monté à la verticale à 76 milliards de couronnes. Le plus important était la taxe sur le chiffre d'affaires négatif des produits alimentaires. Elle a constitué 36,1 milliards de couronnes en 1989. Le montant des subventions pures, y compris les subventions au commerce extérieur (4, 2 milliards de couronnes) a constitué 40 milliards de couronnes.

En 1991, le montant des subventions faisait 25 milliards de couronnes dans lesquels le Fonds de la régularisation de marché entre pour 9, 5 milliards de couronnes et les autres formes de subventions pour 15, 5 milliards de couronnes (tableaux 3 et 4).

En 1992, la somme des subventions à l'agriculture primaire diminue à peu près de 7 milliards dont 5 milliards pour le FRM. Ce Fonds influence le marché par les achats d'intervention des produits et par les subventions d'exportation. Il vend ses produits soit en Tchécoslovaquie soit à l'étranger. Il fait la politique de licence d'exportation et d'importation. Il prépare une liste de tous les produits agro-alimentaires qui sont soumis à la taxe compensatoire en cas d'importation.

Tableau 3. — La quantification des subventions pour l'agriculture tchèque en 1991 (en millions de couronnes)

Titre de subvention	Prévu	Divisé
1 - Programmes privatisation	1 100,0	652,0
2 - Programmes restructuration	5 029,0	4 980,3
2-1 Changement du profil de production-réserves	1 721,9	1 721,6
2-2 Restructuration complexe agro-industrie	39,1	-
2-3 Agriculture alternative	720,0	706,8
2-4 Subventions pour exploitation dans mauvaises conditions naturelles	75,0	70,7
2-5 Réduction production agri. dans territoires protégés	2 150,0	2 215,9
2-6 Compensation effets négatifs des activités extractives	228,0	176,4
3 - Progrès technique	20,0	14,1
Autres titres	156,0	661,1
	515,0	515,0
TOTAL	7 400,0	6 808,0 ⁽¹⁾

(1) : le reste non divisé sera destiné pour le programme de privatisation.

Tableau 4. — La quantification des subventions pour l'agriculture slovaque en 1991 (en millions de couronnes)

Titre de subvention	Prévu	Divisé
1 - Changements structurels	2 400,0	2 533,0
2 - Subventions régionales	4 570,0	4 494,0
3 - Protection eau, terre, mer	260,0	228,0
4 - Privatisation	400,0	360,0
5 - Recyclage	100,0	65,0
6 - Progrès technique	377,0	357,0
7 - Locaux détachés	30,0	30,0
TOTAL	8 137,0	8 067,0

LES COOPÉRATIVES AGRICOLES

La transformation des coopératives agricoles et des fermes d'Etat est l'opération la plus importante et la plus compliquée de tous les changements politiques, économiques et sociaux en Tchécoslovaquie. Toutes ces questions sont réglées par la loi du 21 décembre 1991 sur la transformation des coopératives. Celle des fermes d'Etat se fera dans le cadre de la privatisation des entreprises industrielles.

La transformation des coopératives agricoles est un processus qui crée les conditions favorables pour réanimer les principes de coopération de manière internationalement reconnus : le principe du libre consentement, la participation de fortune, l'indépendance de l'Etat, etc. La loi sur la transformation est en harmonie avec le code commercial et donne ainsi la possibilité de choisir la forme d'exploitation agricole dans laquelle la coopérative actuelle va pouvoir continuer son activité. La transformation concerne toutes les coopératives qui ont existé avant le 31 décembre 1991. Mais, avant la transformation, il faut régler les dettes et les créances avec l'Etat. Cette loi détermine soi-disant les "personnes légitimes" qui ont droit à une certaine partie de la propriété de la coopérative et qui ont même le droit de prendre les décisions dans les projets de transformation. Ces personnes sont les suivantes :

- a) les membres de la coopérative avant le 30 novembre 1991,
- b) les propriétaires de la terre et du capital mobilier d'une valeur de 30 000 couronnes et plus, et qui sont capables de déclarer ce titre de propriété avant le 28 avril 1992,
- c) les employés de la coopérative.

La coopérative existante est obligée de convoquer l'assemblée de toutes les personnes légitimes avant le 28 mai 1992. Elle élit le conseil de transformation dans lequel les trois groupes de personnes légitimes doivent être représentés. Le conseil de transformation doit élaborer pendant à peu près six mois le projet de transformation de la coopérative.

La loi de transformation définit le capital net de la coopérative qui sera, dans le projet de transformation, partagé en trois parts d'après les critères suivants :

- a) 50 % suivant la propriété de la terre utilisée par la coopérative ,
- b) 20 % suivant le nombre d'années de travail dans la coopérative,
- c) 30 % d'après la valeur des autres biens utilisés par la coopérative.

Le projet de transformation doit présenter une des trois propositions possibles :

- a) la coopérative existante va continuer avec de nouveaux statuts,
- b) la coopérative existante sera divisée en deux ou plusieurs coopératives dotées de nouveaux statuts,
- c) la coopérative se transformera en plusieurs sociétés suivant le code commercial. Dans ce cas là, il faut présenter le contrat social de ces sociétés.

Le projet de transformation doit être présenté à l'assemblée générale des personnes légitimes qui ont un an pour prendre une décision. Dans le cas contraire, la coopérative ira en liquidation. Dans le cadre du projet de transformation, il est précisé la part qui revient aux personnes légitimes. Il y a trois cas à régler :

- a) la personne légitime continuera de travailler dans la nouvelle structure déterminée par le projet de transformation. Sa part de capital va représenter sa participation au capital dans cette nouvelle société, soit coopérative, soit commerciale,
- b) la personne légitime ne participera pas à cette nouvelle structure. Si elle a le droit d'entreprendre dans les mêmes activités, elle peut récupérer sa part de capital trois mois après l'adoption du projet de transformation,
- c) les personnes légitimes non concernées par les articles précédents n'auront le droit de récupérer leur participation en capital qu'après sept ans.

Après la clôture de la transformation des coopératives, on peut envisager plusieurs formes d'exploitations et d'entreprises agricoles :

- les coopératives agricoles de différents types,
- tous les types de sociétés commerciales,
- les entreprises communales,
- les entreprises d'Etat d'intérêt public,
- les exploitations familiales,
- les exploitations à temps partiel.

CONCLUSION

On espère que la transformation de l'agriculture tchécoslovaque ne donnera pas lieu à un trop grand morcellement des entreprises agricoles. La structure agraire va s'alléger en créant, au fur et à mesure, des entreprises agricoles rationnelles, économiquement capables de résoudre les problèmes sociaux des agriculteurs et acceptables du point de vue de l'environnement.